

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2023

Le premier mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de PLASSAC s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le vingt-trois février mille vingt-trois.

**Membres présents :** M. LANGLAIS Jean-Charles, M. CERCEAU Fabrice, Mme POTET Christiane, Mme DAVID Eliane, Mme MARTINEAU Marthe, M. AUPY Christophe, M. BUGEAU Bruno, M. GERGOUIL Patrick, M. LIAIGRE Xavier, M. MARATHE Freddy, M. RICHARD Christophe

**Membres absents :** Mme DELAIRE Sylvie, Mme GILLET Maryvonne, Mme GOURDON Corinne

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme POTET Christiane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

### 1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1ER FEVRIER 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

### 2) LES EMPLOYES COMMUNAUX

- Prolongation arrêt Mme Bonneaud jusqu'au 30/04/2023
- Renouvellement contrat M. Arnaudeau du 01/03/2023 au 21/05/2023
- Congés:
  - M. Arnaudeau : du 11/04 au 14/04

### 3) TRAVAUX ET ACHAT DIVERS

- Point sur la reconstruction de la boulangerie :
  - Travaux supplémentaires
  - Rencontre avec les experts d'assurance => en attente de date
  - Rencontre avec l'architecte
  - Repérage des réseaux d'eaux pluviales
- Travaux de reprise de voirie à Segor et Chez Moreau par l'entreprise SOPOTP le 07/02  
=> Rdv le 01/03 à 16h
- Inondation du petit Marvillard => voir travaux proposés => consultation syndicat de la voirie
- Devis
  - Devis reçus :
    - Voirie:
      - Atlantic route : Fombelle 22.369 €, Chez Beuroy 13.761 €, Petit Marvillard 13.073 €, rue des bellevues 10.424 €.
    - Tondeuse : SARL mécanique : 1.849 € et 2.109 €
    - Reprise dégradation logement boulangerie : AMCC : 2.737,20 €
    - Cloche de l'église : Ent. BODET : Audit Beffroi : 1.260 € TTC
    - Marvillard : écoulement des eaux : SOPOTP : 17.255 € TTC
    - Nettoyage citerne fioul : Ent. Gerard Damouche 588 € TTC
    - Cuve fioul : Ets Guenon : 2.698 € TTC
  - Devis à demander :
    - SOBECA : demande d'extension GC pour fibre pour M. REJANT
    - Assurance Dommages d'ouvrage pour la boulangerie.
    - Eglise : nettoyage du clocher société STH à Angers

#### 4) ARRETES DE VOIRIE

N°	Date	Lieu	Type
23-00755	07/02 au 06/02/28	Pose de 8 chambres Telecom le long de la Rd137 pour la fibre optique	alternat
2023-06	27/02 au 31/03	35 rue du château d'eau- installation Fibre	Déviation par D137
2023-07	04/03/23	Chasse à courre, interdiction de circulation sur les chemins communaux	

#### 5) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

M. le Maire explique à l'assemblée que la convention de mise à disposition des services de la communauté de communes de Haute Saintonge (CDCHS) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres, nécessite une réactualisation afin de prendre en considération les évolutions législatives et de préciser le travail collaboratif entre les services des communes et ceux de la CDCHS.

Depuis le 1er janvier 2022, en application de la loi « Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique » dite loi ELAN, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme est effective et impose :

- à toutes les communes de la CDCHS : le droit pour tous les usagers de saisir l'administration par voie électronique, et notamment la possibilité de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée,
- aux communes de + de 3500 habitants : la dématérialisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- de faciliter l'accès et l'information des administrés sur l'instruction de leur demande,
- de réduire les coûts de l'instruction (consommables, affranchissement, ...)
- d'augmenter la rapidité du traitement des demandes en réduisant les délais liés aux envois postaux.

Il est proposé au conseil d'approuver la nouvelle convention de prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, approuve la nouvelle convention de prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et d'autorise M. le Maire à la signer.

#### 6) MUTUALISATION DES ETUDES DE PLU

La commune a choisi de prescrire la révision d'un Plan Local d'Urbanisme, afin de se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute-Saintonge (SCoT) et les dispositions législatives en matière d'aménagement du territoire.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a réalisé un groupement de commandes pour l'élaboration des PLU sur l'ensemble du territoire, auquel la commune a adhéré.

Ce groupement de commande prend la forme d'un marché d'allotissement de six lots, correspondant aux six espaces de vie définis par le SCoT.

A l'issue de la passation des marchés, un prestataire unique a été désigné par espace de vie et il offre la possibilité aux communes qui le souhaitent de mutualiser leurs études.

Les communes doivent indiquer avec qui elles souhaitent mutualiser leurs études et délibérer pour formaliser cette association.

Vu la délibération du conseil municipal n°2101B du 5 octobre 2022 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 83/2022 du 30 septembre 2022 portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2210C du 5 octobre 2022 pour adhérer au groupement de commandes pour l'élaboration des PLU, mené par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge,

Vu la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2023 désignant les bureaux d'études mandataires des lots suivants :

- Lots 1 et 2 : Hurban Hymns - 17 Saint Sauvant,
- Lots 3, 4, 5 et 6 : CITTANOVA - 44 Nantes

Considérant les synergies et les enjeux que la commune partage avec la commune de Saint Genis de Saintonge,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de mutualiser ses études PLU avec la commune citée ci-avant.

## 7) REGLEMENT SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs actuellement en vigueur pour la location de la salle des fêtes (délibérations n°0915B du 04.09.15 et 0116D du 08.01.16).

Afin de prendre en considération la forte augmentation du coût de l'électricité; Il propose la facturation de l'électricité au tarif en vigueur après relevé de compteur.

Il propose aussi, suite à des interventions pendant les locations, d'ajouter les consignes suivantes à l'article 7 :

*« Pour réduire l'impact sonore et préserver la tranquillité du voisinage, le locataire devra s'assurer du non blocage des portes et aux fermetures permanentes des portes de la salle s'ouvrant vers l'extérieur.*

*Dans le but de respecter la tranquillité du voisinage, des consignes de silence seront à observer en extérieur, aux abords immédiats de la salle. Pour cette même raison, tous les véhicules devront être garés sur le parking situé derrière la salle louée :*

*- Le locataire sera responsable également du tapage à l'extérieur de la salle et des actes de vandalisme liés directement à son organisation pour la salle de fêtes et aux propriétés privées du quartier.*

*- Pour des raisons de sécurité et de nuisances sonores, aucun rassemblement extérieur ne sera accepté.*

*- L'organisateur s'engage à demander aux convives de quitter les lieux dans le calme et avec respect pour les riverains (pas de klaxon, bruits de portières, éclats de voix intempestifs...).*

*Il se pourrait qu'en cas de manquement grave, notamment à l'obligation qui est faite de respecter les contraintes vis-à-vis des nuisances sonores, l'autorité municipale soit amenée à mettre fin à l'occupation immédiate de la salle. Une des conséquences de transgression de ce règlement pourrait être une mesure d'interdiction d'utilisation de la salle pendant une durée plus ou moins longue.*

*Les dispositions sus-développées ont valeur de règlement. Leur transgression impliquera une retenue de la caution d'un montant de 100€ en cas de déplacement d'un élu ou de la gendarmerie.*

*En tout état de cause, ces mesures ne sauraient exonérer le locataire ou les utilisateurs de leur responsabilité pénale pouvant être retenue en cas de dégradations volontaires, troubles de voisinage, atteintes à l'ordre public ou tous autres faits répréhensibles. »*

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de M. le Maire. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, l'article 7 sera modifié comme ci-dessus et les tarifs suivants seront appliqués :

## TARIFS DE LOCATION SALLE DES FETES ET RESTAURANT SCOLAIRE

à compter du 01/03/2023

### HABITANTS DE LA COMMUNE

- HIVER (du 01/10 au 30/04)..... 110 €/week-end.
- ETE (du 01/05 au 30/09)..... 70 €/week-end.
- Electricité.....sur relevé de compteur

### HABITANTS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

- Location (salle + cuisine)..... 240 €/ week-end.
- Electricité.....sur relevé de compteur

Etat des lieux d'entrée le vendredi à 14h00, de sortie le mardi à 8h30.

Etat des lieux d'entrée le jeudi à 14h00 supplément de.20 €

### LOCATION GRATUITE      Electricité facturée sur relevé de compteur

Quel que soit l'utilisateur :

- pour les réunions du lundi au jeudi.

Pour toute manifestation organisée par :

- le Regroupement Pédagogique Intercommunal SAINT GENIS / PLASSAC.
- Les Associations communales
- Le Centre de Soins
- Les Pompiers
- La FNACA
- Association communale créée pour un projet ponctuel : 1 fois par année glissante

### NETTOYAGE ET RANGEMENT

Dans tous les cas, le nettoyage et le rangement de la salle seront assurés :

- Soit par l'utilisateur à l'issue de la manifestation ;
- Soit par une entreprise de nettoyage moyennant un supplément de :

– nettoyage de la salle + scène	144,00 €
– nettoyage de la cuisine compris éléments	108,00 €
– nettoyage du bar	42,00 €
– nettoyage des sanitaires	72,00 €
– nettoyage des coulisses	36,00 €

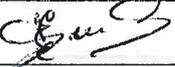
## **8) INFORMATIONS DIVERSES**

- Liquidation judiciaire du Bar le Plassacais par jugement du 19/01/2023 => Attestation pour la remise des clefs
- Retour sur le conseil d'école du 23/02
- Tarif ATEL : 9.90€ en 2021, 10.20 en 2022 et 10.90 en 2023 8h par jour
- Rencontre avec L'EN de Jonzac le 06/02 => A la rentrée 2023, Classe double niveau GS+CP, au budget prévoir achat de chaises et ATSEM à mi-temps.
- Affaire Commune/LAGAY => renvoi au 05 avril 2023, les héritiers LAGAY n'ayant pas encore accepté la succession et repris la procédure à leur compte.
- Haute Saintonge propre => organisation par Fabrice
- Circulaire fonds vert => demande à faire
- Plan intercommunal de sauvegarde => création ou mise à jour
- Réunion CCID à programmer => M. Langlais + commission
- Formation AMF mars et Avril 2023=> mail à tous les conseillers
- Lettre du président de l'AMF de CM au ministre de l'éducation.
- Ouverture Espace France Service à St Genis à partir du 1er mars 2023 dans les locaux du point poste
- Planning de lavage des bacs jaunes

## 9) MANIFESTATIONS PASSES ET A VENIR

- 01/03 à 13h30 audio avec Maitre CAILLAULT Nathalie Notaire de St Genis .Relance succession Papot
- 01/03 16h Rdv avec SOPOTP à Chautignac pour constat de dégradation => M. Cerceau et M. Langlais
- 01/03 17h45 Visio avec SOLGES ENERGY pour projet Photovoltaïque sur ancienne casse avec les membres du conseil disponibles
- 02/03 17h à la maison du département soirée départementale d'échanges "l'égalité femmes – hommes au cœur des territoires : partage d'initiatives locales"
- 02/03 19h30 AG de la MFR à la salle des fêtes de St Genis
- 08/03 à 11h pour les 30 ans de la CDCHS 14h30 conseil communautaire CCHS => M. Langlais
- 09/03 à 18 h salle 21 de St Genis, comité technique du Projet social de territoire => M. Langlais et Mme Delaire
- 14/03 14h Salle Polyvalente de St Genis Réunion pour élection du président du SIVOM collège Maurice Chastaing => M. Langlais et Mme Martineau
- 16/03 16h local de l'ADMR à St Genis, AG de la banque alimentaire
- 18/03 Journée Haute Saintonge propre=> pilotage M. Cerceau
- 28/03 webinaire : le risque lié aux cavités souterraines en Région Nouvelle-Aquitaine=> inscriptions à venir
- 03/04 09h Comité syndical du SDEER => M. Langlais
- 05/04 tribunal Affaire LAGAY => suivi par avocat
- 06/04 15h30 conseil communautaire CDCHS
- 22/04 rando automobile par l'association Râleurs Racing Team

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.

Noms-Prénoms	Signatures		Signatures
LANGLAIS Jean-Charles		AUPY Christophe	
POTET Christiane		BUGEAU Bruno	
DAVID Eliane		GERGOUIL Patrick	
CERCEAU Fabrice		LIAIGRE Xavier	
DELAIRE Sylvie	Absente	MARATHE Freddy	
GILLET Maryvonne	Absente	RICHARD Christophe	
GOURDON Corinne	Absente		
MARTINEAU Marthe			

